

Règlement intérieur

Article 1 – Objet

Conformément aux dispositions du Code du travail, le présent règlement a pour objet de préciser certaines mesures applicables en matière d'hygiène, de sécurité, de discipline, ainsi que les modalités pédagogiques spécifiques aux actions de formation dispensées.

Article 2 – Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des stagiaires participant à une action de formation organisée par Brava formation, que celle-ci se déroule en présentiel (notamment dans les locaux de l'entreprise cliente) ou en distanciel (via des outils de visioconférence).

Article 3 – Accès aux formations

Les stagiaires accèdent à la formation à la suite de la complétion de leur dossier de candidature et la réception de celui-ci par Brava Formation. Pour les formations à distance, une invitation est transmise par mail avec les accès nécessaires. Les supports pédagogiques sont envoyés à l'issue de la formation par mail directement au stagiaire.

Article 4 – Durée et organisation

La durée standard des formations est d'une journée. Toutefois, elle peut varier en fonction des besoins spécifiques ou du cahier des charges du financeur. Toutes les formations sont encadrées par un formateur expert, en présentiel ou en visioconférence.

Article 5 – Assiduité et émargement

La présence du stagiaire est obligatoire. Une feuille de présence doit être signée à chaque demi-journée de formation. Les stagiaires doivent également compléter un questionnaire d'évaluation en début et fin de formation.

Article 6 – Modalités pédagogiques et évaluations

Les formations reposent sur des apports théoriques et des mises en situation pratiques. Une évaluation des acquis est réalisée à chaud en fin de formation. En cas de certification (TOSA ou ENI), celle-ci se déroule à distance sur la plateforme du certificateur, selon ses propres modalités.

Article 7 – Propriété des supports

Les supports remis sont strictement réservés à un usage personnel. Toute diffusion, reproduction ou exploitation à des fins commerciales ou pédagogiques en dehors du cadre défini est interdite. Ces contenus restent la propriété exclusive de Brava Formation.

Article 8 – Confidentialité

Les échanges entre stagiaires, formateurs et autres participants sont confidentiels. Aucune information partagée dans le cadre de la formation ne doit être diffusée sans accord préalable.

Article 9 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de la formation sont traitées conformément à la charte RGPD de Brava Formation. Les stagiaires peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant l'organisme.

Article 10 – Comportement et sanctions

Tout manquement au présent règlement ou comportement perturbant la bonne tenue de la session peut faire l'objet d'un avertissement. En cas de récidive ou de faute grave, une exclusion de la formation pourra être prononcée, sans remboursement.

Document établi le 15/09/2025 à Alfortville

Brava Formation

Gabriel BOULIC – Entreprise Individuelle
28 rue Blanche 94140 Alfortville
France

A handwritten signature in black ink, appearing to be "GB" or similar, written over a horizontal line.

Organisme enregistré sous le NDA - 11941138994 auprès de la DREETS de la région IDF